

Paquette, Joseph Veilleux, Alfred Paré, Philéas Filion, Pierre Loclerc, Joseph Thibaudeau ; J. Benjamin Paradis, Omer Plante, Odilon Dupuis, tous du diocèse de Québec.—M. l'abbé Bégin, du collège de Lévis, a été appelé à l'évêché de Sherbrooke.—Les propriétaires du *Weekly Empire* ont préparé et donné en prime à leurs nouveaux abonnés, une magnifique gravure de la députation ministérielle du Parlement d'Ottawa, qui est un véritable objet d'art, et dont on ne saurait faire trop d'éloges. Les deux figures qui attirent surtout l'attention, sont celles du Premier et du leader distingué des Communes, Sir John Thompson, représenté dans l'attitude qu'il prend quand il adresse la parole dans l'enceinte parlementaire. Les photographies sont d'une grandeur et d'une ressemblance qui permet de reconnaître chaque individualité, même à distance. D'ailleurs le nom de chaque député est au bas du groupe avec le chiffre correspondant à celui qui se trouve sur chaque photographie. Le tableau mesure $3\frac{1}{2}$ pieds par 2 pieds 4 pouces et vaut certainement le prix de plusieurs abonnements.

Ottawa.—M. Prud'homme est transféré de la cure de Sainte-Anne à celle de Casselman ; M. Paul Garon est nommé curé de Saint-Donat ; M. Beauchamp est transféré de Aylmer, à la cure de Sainte-Anne ; M. Legondre est nommé curé de Sainte-Philomène ; M. Myrand, vicaire à Sainte-Anne d'Ottawa ; M. Desjardins, vicaire à Casselman ; M. Chamberland, vicaire à Saint-Philippe d'Argenteuil ; M. J. Garon, vicaire aux Allumettes (Pontiac) ; M. Francœur, curé de Casselman se retire du ministère, et M. Dusablon, vicaire à Saint-André Avelin, retourne dans le diocèse des Trois-Rivières.

Manitoba.—Lors de son passage à Ottawa, le premier ministre de Manitoba aurait déclaré, paraît-il, que la question des écoles est morte et enterrée. Pour les catholiques de Manitoba, en particulier, elle n'est pas plus morte et enterrée que la question du pouvoir temporel de la Papauté pour les catholiques du monde entier. Une partie de la population est sous le coup d'une grave injustice, il est donc du devoir du gouvernement de la faire cesser. Le ministre de la justice est tenu en honneur de faire prévaloir son opinion, comme nous l'avons déjà dit. Rien ne pourrait justifier, et nous ne pouvions excuser un refus de protéger la majorité d'une manière quelconque. S'il y en a qui ont cru que notre article sur les écoles de Manitoba était une absolution donnée d'avance au gouvernement, quelle que soit son attitude, ils ont mal lu.